

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 19

Objet :
Participation Amis de St Maurice

Date de convocation :

7 avril 2021

Date d'affichage :

7 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

23

Nombre de présents :
19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Les Amis de St Maurice souhaite participer aux financements des travaux de d'électrification de la cloche de l'église de Saint Maurice à hauteur de 1 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la participation financière de l'association les Amis de St Maurice d'un montant de 1 000 € pour financer les travaux d'électrification de l'église de St Maurice.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL